

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 142 (1997)
Heft: 12

Artikel: Les ombres de la Seconde Guerre mondiale : nous n'avons nullement besoin d'un nouveau révisionnisme
Autor: Heller, Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345835>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les ombres de la Seconde Guerre mondiale

Nous n'avons nullement besoin d'un nouveau révisionnisme

Par le major EMG Daniel Heller ¹

Ces derniers temps, l'impression s'est répandue dans le monde entier que la Suisse s'était rendue hautement coupable dans les années troubles de la Seconde Guerre mondiale et qu'elle n'a pas mis son histoire à jour ou l'a refoulée. Cela est peut-être vrai pour certains aspects mais demande des corrections et des éclaircissements approfondis. La bonne volonté existe et les mesures appropriées ont été prises. Dans les nombreuses campagnes diffamatoires contre la Suisse, soutenues par de nombreux médias, les proportions et la relativité des faits concernant la complicité et la participation de la Suisse dans les événements de la Seconde Guerre mondiale se sont perdues.

Les historiens n'ont pas dormi

L'histoire de la Suisse au cours de la Seconde Guerre mondiale est parfaitement documentée ; celui qui le veut peut s'informer en détail sur tous ses aspects et y trouver de nombreuses interprétations diverses, en partie controversées. Dans les années 60,

la discussion portait essentiellement sur l'« adaptation ou la résistance », une question dialectique qui ne mena guère loin à l'époque déjà. Les deux termes faisaient accessoirement partie de la stratégie de survie d'alors, s'opposant à l'intégration dans la nouvelle Europe de Hitler.

Plus tard, la recherche porta, pendant des années, sur l'arrière-plan de l'initiative pour la suppression de l'armée et autres disputes politiques au sujet de la dimension politico-militaire de notre histoire. Aujourd'hui, c'est le domaine économique et financier, spécialement les banques et firmes privées, qui sont mises en cause. Les comptes en banque de nazis et de leurs victimes, les acquisitions d'objets d'art douteuses, la mainmise sur des firmes juives par des maisons commerciales suisses (Bally), l'achat d'or volé par la Banque nationale, la livraison d'armes à l'Allemagne ont engendré des conclusions insoutenables et sans rapports avec la réalité d'un petit Etat neutre. On exige aujourd'hui une nouvelle interprétation de notre histoire de la Seconde Guerre mondiale. La nou-

veauté, c'est l'ingérence de l'étranger sous forme d'une campagne plus ou moins concertée, qui confère au processus de mise à jour du passé une toute autre dimension que les querelles d'antan.

L'histoire au gré de la politique

Les réactions des autorités sont compliquées et maladroites. De par leur arrogance, les banques objets de la campagne, ont failli à leurs obligations, ce dont en profitent de soi-disant historiens et des journalistes. Ils mélangent des faits connus depuis longtemps avec des connaissances récentes et lancent journellement de nouvelles accusations horribles à travers le monde, qui sont utilisées à des fins politiques. On a cité par exemple les polémiques d'un Niklaus Meienberg à l'encontre du général Ulrich Wille pour étayer l'initiative pour une Suisse sans armée, ou les discussions autour des écrits politico-historiques plus que controversés d'un Jürg Frischknecht ou d'un Jean Ziegler. Dans la situation actuelle, certains groupements politiques ne se gê-

¹ Historien et administrateur de la Société d'études militaires (Zurich).

nent pas d'en tirer profit au détriment de notre pays. Sous le couvert de la mise à jour du passé, ils utilisent des indiscretions de l'administration fédérale, des comptes-rendus peu sérieux de journalistes incompétents, des communiqués gonflés de la presse à scandales, des reproches d'antisémitisme et des incitations à la démission. En outre, les émissions bâclées et faussées de la Télévision suisse à ce sujet sont devenues notoires.

Nous n'avons pas besoin d'un nouveau révisionnisme

Si des partis politiques et autres formations apparentées s'engagent aujourd'hui pour une révision de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale, ils le font en premier lieu pour des raisons politiques, la morale et l'éthique étant reléguées au second plan. Depuis longtemps, la gauche n'admet pas que notre politique de sécurité et l'armée nous ont préservés des horreurs de la guerre. C'est pourquoi, il faut réviser l'histoire. Peter Hug, idéologue des opposants à l'armée, a déclaré dernièrement que l'accès aux archives, qui lui a été octroyé en sa qualité d'historien, était une chance unique pour démolir le mythe du Réduit national créé à l'époque. De telles prétentions font partie du révisionnisme. Ce terme est d'ailleurs également appliqué à ceux qui nient l'existence de l'extermination des juifs par les nazis.

Quelles sont en fin de compte les conclusions qu'un observateur objectif peut tirer de cette campagne de dénigrement destructive ?

1. Indemnités – Une tâche nécessaire. Tout comportement injuste de la Suisse envers des personnes ou groupes de personnes entre 1939 et 1945, voire plus tard, qui demeure sans réparation à ce jour, sera immédiatement corrigé de manière rapide et efficace par des moyens financiers privés et publics.

2. Comblent les lacunes historiques. L'histoire de la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale est en principe très bien documentée et ne doit pas être revue. Certaines lacunes vont être comblées par des chercheurs compétents sur la base des sources et de documents tant suisses qu'étrangers, sous réserve d'une interprétation politique du Gouvernement et du Parlement.

3. La clarté est prioritaire. Personne ne peut accaparer la vérité historique pour lui tout seul, mais tous ont le droit d'être mis au courant des événements du passé. Telle est la tâche des historiens.

4. Equité. La conception morale actuelle découlant de la connaissance du véritable déroulement des événements ne peut pas être appliquée sans autre à ceux survenus il y a cinquante ans ou à des personnes d'alors. Il faut tenir compte

de la situation momentanée pour juger les dirigeants. Il y a également lieu de faire une distinction entre une injustice commise par bassesse, par ignorance ou par légitime défense.

5. Lutte de survie réussie. Il est historiquement prouvé que la volonté de défense de la Suisse, entre 1939 et 1945, a largement contribué au maintien de son existence. On a souvent omis d'examiner si les moyens utilisés à cet effet furent moraux ou immoraux équitables ou injustes. Il s'agissait avant tout de sauvegarder notre existence et indépendance.

6. Peu de pays demeurèrent innocents. Les proportions se sont perdues en grande partie au cours des discussions sur la culpabilité de la Suisse au cours de la Seconde Guerre mondiale. Tout compte fait, la Suisse ne s'est pas comportée autrement que d'autres Etats, au cours de cette phase certainement la plus difficile de l'histoire européenne.

7. La Suisse endosse la responsabilité de son histoire. La Suisse accepte son passé historique. Elle le juge sur la base de toutes les sources disponibles et à la lumière de tous les événements d'alors. Les accusateurs comme les défenseurs ont le droit d'être entendus, approuvés ou désapprouvés.

D. H.